

# Freizeitreiter und -fahrer

**Vereinigung der Freizeitreiter und -fahrer in Deutschland e. V.**

## Nous établissons des standards – Aussi au futur

Il reste beaucoup à faire. Sans cesse les communes et les Länder essaient de modifier les lois en vigueur au désavantage de l'hippisme de loisir. Dans ces cas il importe d'agir vite et de prouver de l'unité. Des actions de protêt de cavaliers devant le „Brandenburger Tor“, des collectes de signatures, des informations dans la presse démontrant le vrai état des choses et l'entrée en contact avec les politiciens locaux, qui ne sont souvent pas suffisamment informés, ont souvent pu empêcher des conséquences plus sévères. La VFD est une forte et compétente représentation des intérêts de ses membres envers des autorités et la législative.

En même temps nous affrontons aussi de nouveaux défis:

- Participation dans la protection de l'environnement et du terrain
- Formation et entraînement d'enfant et de jeunes, non seulement à dos de cheval, mais aussi pour une compréhension approfondie de la nature et de la compréhension de l'animal
- Participation professionnelle à des activités de loisirs hippiques et prise d'effet active sur les standards de qualité de la nutrition de cheval et leur tenue

## Les débuts

1973. Une nouvelle loi concernant les forêts en Allemagne allait interdire l'hippisme dans les forêts et la campagne et une loi untelle a été déjà mise en place dans trois Lands (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bavière et Schleswig-Holstein). Seulement à un petit nombre de cavaliers avec une vue plus long-terme il est dû que cette loi a été empêché. L'hippisme a été mise à égalité avec le sport en publique, ce qui se manifestait sous forme de compétitions et d'entraînement dans des centres d'hippisme. Les gens qu'on appelle aujourd'hui cavaliers de loisir se voyaient soudain confronté à la fin de leur hobby. Un jeune employé de la „Reiter Revue“, Horst Ritter, a démarré le mouvement. Vite il trouva six personnes partageant les mêmes idées: Ursula Bruns, rédacteur en chef de la « Freizeit im Sattel » à ce moment, Ursula Wu, Dr. Robert Ruhrmann, Rudolf Jürgens, «Oberforstrat» Manfred Haardt et l'éleveur de cheveaux Hans Peek ont fondé le 5 mai 1973 la VFD. Une brochure d'information, réalisée en vitesse, et des actions ont généré un afflux de membres incroyable. Déjà en août 1973 la jeune association comptait plus que 5000 membres.



## Comment la VFD a - t'elle eu son nom?

Manfred Haardt est devenue le premier président da la VFD après sa fondation. Le terme si courant aujourd'hui de l'hippisme de loisir est dû à lui, car les membres se voyaient confronté à un vrai problème: Comment appeler leur association? Comment se distinguer et démontrer la différence par rapport aux cavaliers de sport de la FN, qui se baladaient dans les forêts? Spontanément Haardt proposa: „*Vereinigung der Freizeitreiter*“. Ce nom comportait une délimitation envers le sport hippique de haut niveau.

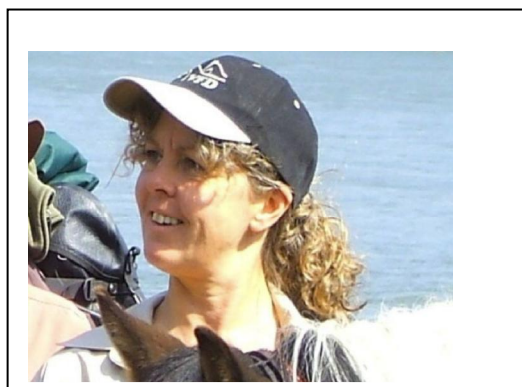
Pendant la consultation du parlement, concernant la nouvelle loi des forêts, à Berlin Manfred Haardt a pu démentir beaucoup d'arguments, avec lesquelles les cavaliers se battent encore aujourd'hui, comme les dégâts causés aux chemins et au terrain. A partir de 1973 des associations locales, régionales et communales se sont fondés. En 1995 la Tyrol du sud a été reconnu comme association rattaché. Après la réunification de l'Allemagne les nouveaux Lands ont vite mis en place des lois restrictives contre l'hippisme, ce qui a entraîné que beaucoup de cavaliers se sont regroupés dans des associations locales de la VFD. Mais la VFD ne peut pas se reposer sur ses succès, car de nouvelles conventions restrictantes apparaissent sans cesse:

La prochaine génération plein d'action est demandée!

### Votre premier point de contact de la VFD:

VFD- Bundesgeschäftsstelle  
Christiane Ferderer  
Zur Poggenmühle 22  
D-27239 Twistringen  
Tel 04243 942404 Fax 04243 942405  
E-Mail: bundesgeschaeftsstelle @vfdnet.de  
[www.vfdnet.de](http://www.vfdnet.de)

Heures de présence: Lundi au vendredi de 8 à 12:30 heures



**Der Fachverband für Gelände- und Wanderreiter und -fahrer**